



AVIS DE COURSE
VOILE TRADITIONNELLE
01 JUN AU 30 SEPTEMBRE 2024
BASSIN d'ARCACHON
AUTORITE ORGANISATRICE : CVA
5C

Préambule :

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FF Voile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des séries validées par l'APTRA et aux pinasses à voile
- 2.2 L'équipage de chaque bateau doit être composé au minimum de deux personnes.
- 2.3 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve : Côtière-moins de 6 milles
- 2.5 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne (inscription et règlement) :

<https://cvarcachon.axyomes.com/client/>

- 3.6 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent :
 - être à jour de leur licence pratiquant ou compétition FFV 2024,
 - ou avoir souscrit une licence journée
 - présenter une autorisation parentale pour les mineurs

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les tarifs du club.

4. PROGRAMME

Suivant programme en page 4.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC annuelles sont en ligne sur le site du CVA.

6. PARCOURS

De type côtier, suivant l'annexe particulière à la régata du jour.

7. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

Temps réel

9. PLACE AU PORT

Emplacement au port éventuel : ponton R suivant les cas.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

A la fin de chaque régata.

12. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une

surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile.

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Organisateur : **CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON**
Centre Nautique Pierre Mallet - Quai Goslar 33120 Arcachon
Tel : +33(0)5.56.83.05.92
Mail : contact@voile-arcachon.org
Web : <http://www.voile-arcachon.org>
Facebook : <https://www.facebook.com/CercleVoileArcachon>
Twitter : <https://twitter.com/voilearcachon>

Calendrier 2024 V10		
Série	Dates	Sortie
JUIN		
P	S 8	2 h de LA MATELLE
Bac	S 15	Régate MOULLEAU
Bac	D 30	Régate LA MATELLE
JUILLET		
Bac	D 14	LA BACANOT'
Bac-P	S 20	Régate LA TESTE
M	D 21	Les 2 heures de LA MATELLE
M	S 27	Régate d'ARCACHON
Bac	D 28	Régate les 2 heures de MAPOUCHET
AOUT		
Bac-P	S 3	Régate du MOULLEAU
M	D 4	Régate de LA TESTE
Bac-P	J 15	Régate des fêtes de la mer ARCACHON
M	D 18	Régate des TCHANQUEES
Bac	D 25	Régate des Pirelons ARCACHON
SEPTEMBRE		
M	D 1	Régate de fin de saison-ARCACHON
Bac-P	S 7	Tour de l'île- Fin de saison